



Extrait du Arts Plastiques

<http://arts-plastiques.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article531>

Lettre de rentrée 2017

- IPR - Lettre de rentrée -



Date de mise en ligne : lundi 25 septembre 2017

Copyright © Arts Plastiques - Tous droits réservés

Lettre de rentrée 2017/2018 - Arts plastiques

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts plastiques,

Chères et chers collègues,

Depuis le 1er septembre 2017, je suis nommée Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale d'arts plastiques dans l'académie de Rouen. J'oeuvre désormais à vos côtés, pour que l'enseignement des arts plastiques rayonne, au bénéfice des progrès et de la réussite de tous les élèves.

Je tiens tout d'abord à remercier les formateurs disciplinaires, les coordonnateurs de réseaux, de Bassin d'Éducation et de Formation, le webmestre ainsi que les tuteurs, de leur écoute et de leur disponibilité. J'apprécie sincèrement leur engagement professionnel depuis nos premières réunions de travail, organisées au mois de juillet dernier. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à mes prédécesseurs, Madame Boulon-Fahmy et Monsieur Félicienne. Leur accueil bienveillant et les échanges constructifs que je continue à avoir avec eux me permettent d'assurer une continuité pédagogique dans votre intérêt ainsi que celui des élèves.

À mon tour d'accueillir chaleureusement les enseignants d'arts plastiques arrivant dans l'académie de Rouen, territoire où naquit et grandit Marcel Duchamp et d'autres artistes encore. Je vous souhaite la bienvenue et de belles années de pratique en perspective, riches et épanouissantes. Par ailleurs, je félicite les lauréates des concours de l'agrégation et du CAPES internes d'arts plastiques, auxquelles je souhaite d'obtenir avec succès leur titularisation.

1. Rendez-vous de carrière

Cette année scolaire 2017-2018 est marquée par la mise en place des rendez-vous de carrière dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération - PPCR. Ces rendez-vous de carrière se substituent à l'actuelle notation et permettent l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues en regard du [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) que je vous conseille de lire attentivement. -Ce rendez-vous de carrière concerne celles ou ceux d'entre vous qui se trouvent dans les situations suivantes :

- dans la 2ème année du 6ème échelon de la classe normale,
- entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8ème échelon de la classe normale
- dans la 2ème année du 9ème échelon de la classe normale. Ces rendez-vous de carrière constitueront des moments privilégiés de bilans réflexifs sur vos pratiques et votre parcours, pour que je puisse assurer votre accompagnement et votre développement professionnel. [Le guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants vous aidera à vous y préparer.](#)

2. L'enseignement des arts plastiques dans le système éducatif français

L'enseignement des arts plastiques contribue pleinement aux enjeux du système éducatif français de réduction des inégalités sociales et territoriales, en donnant à tous les élèves un accès démocratique et équitable à l'éducation artistique et culturelle. Il développe l'intelligence sensible, la créativité et la culture des élèves, qui sont nécessaires à leur épanouissement scolaire, éducatif et social. Par sa dimension partenariale, l'enseignement des arts plastiques met en oeuvre des coopérations entre les élèves, tous les acteurs de la communauté éducative ainsi que les partenaires territoriaux, nationaux, voire européens et internationaux. Il s'inscrit dans le projet d'établissement, en participant au rayonnement du collège ou du lycée, ainsi qu'à la valorisation du travail des élèves.

Enfin, les apprentissages en arts plastiques contribuent à l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture et à la construction des parcours de formation de tous les élèves, plus

particulièrement le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle - PEAC - mais aussi les parcours Citoyen, Avenir et Santé.

3. Principe, fondamentaux et évolutions de l'enseignement et des apprentissages en arts plastiques

Tout au long de cette année scolaire, il s'agit de nous placer, toutes et tous, dans une pratique professionnelle réflexive, qui articule l'action à la réflexion, pour prendre en compte la diversité des élèves et favoriser leur socialisation. La construction et l'organisation de l'enseignement, ainsi que l'évaluation des apprentissages en arts plastiques sont régis par un principe inscrit dans l'article L 111-1 du Code de l'éducation : " Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. "

Les fondamentaux de notre enseignement sont :

- la pratique artistique au cœur des apprentissages,
- l'interrelation de la pratique et de la culture artistiques,
- l'approche croisée des compétences transversales et disciplinaires, des questions aux programmes, des connaissances, des notions et des champs de pratiques,
- l'ouverture sur les évolutions des pratiques artistiques.

Les trois composantes de notre enseignement sont :

- les composantes plasticiennes,
- les composantes théoriques,
- les composantes culturelles.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 a impulsé des évolutions dans la discipline des arts plastiques :

- l'affirmation de la responsabilité pédagogique du professeur,
- l'approche curriculaire et les progressions spiralaires,
- le projet au cœur des apprentissages,
- la dimension formative de l'évaluation,
- le développement du numérique pédagogique et artistique.

► 4. Nos axes de travail prioritaires de l'année 2017-2018

Consolidation et approfondissement de l'approche curriculaire et des progressions spiralaires

Depuis l'année dernière des formations disciplinaires ont été proposées aux professeurs d'arts plastiques pour les aider à acquérir l'approche curriculaire dans leur enseignement et à concevoir des progressions spiralaires, respectivement sur les cycles 3 et 4. Ces formations se poursuivent cette année afin de consolider et d'approfondir ces deux points d'évolution de notre enseignement. En effet, l'approche curriculaire et la progression spiralaire offrent la possibilité aux élèves de progresser en développant selon différents angles, de plus en plus complexes, leurs compétences, les questions aux programmes, les connaissances, les notions et les champs de pratiques.

Un enseignement et des apprentissages par compétences

L'intelligence sensible, particulièrement sollicitée au cours des apprentissages en arts plastiques, permet à l'enfant de se développer et à l'élève d'acquérir des compétences essentielles, à la fois cognitives, méthodologiques et sociales.

« Reconnue dans les programmes des enseignements artistiques de 2015, la place de l'intelligence sensible est consolidée par ses liens avec les domaines du *socle commun de connaissances, de compétences et de culture*, en particulier par la reconnaissance des langages artistiques, de la place de la créativité, de l'inventivité, de l'imagination parmi les compétences fondamentales à acquérir au cours de la scolarité obligatoire. »

Enseigner les arts plastiques, c'est enseigner et faire apprendre par compétences. Sachant qu'" Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. " Les compétences ne relèvent pas que d'une question d'évaluation, les compétences correspondent à la colonne vertébrale qui construit et organise notre enseignement.

La verbalisation comme moyen d'apprentissage et de formation

La verbalisation consiste en l'explicitation orale par l'élève de sa pratique et de ses émotions, en portant régulièrement un regard intérieur sur lui-même. Elle lui permet de prendre conscience de ses opérations mentales qui sont invisibles et d'exprimer personnellement ses émotions par des sentiments. La verbalisation est un temps de parole incarnée.

Dans un même temps, grâce à la verbalisation le professeur comprend le cheminement intellectuel et physique de l'élève. Il identifie les difficultés qui empêchent l'élève de résoudre le problème, d'accomplir la tâche complexe et d'acquérir, in fine, la compétence.

Par la verbalisation, l'enseignant accompagne les collégiens et les lycéens dans leurs apprentissages, autant de fois et dès que nécessaire, au cours de chaque séance. " En effet, la verbalisation n'est pas l'aboutissement du processus de l'apprentissage. Elle en est le jalon. Sa modalité ne peut se confondre avec la succession des élèves devant le professeur, à côté de leurs productions pour justifier un résultat individuel dans le scénario d'une " interrogation " orale, elle-même forme conclusive d'une séquence. [...] L'enseignement des arts plastiques tient à préserver cette place essentielle de l'oral. Si la pratique artistique est principale (centrale), elle s'accompagne d'une spécificité pédagogique : la verbalisation. "

La verbalisation régule les apprentissages et relève d'une pratique orale d'évaluation formative. Lorsqu'elle est bien menée collectivement, la verbalisation développe l'écoute, l'empathie, l'ouverture à l'altérité et la pensée divergente.

Pour une pensée divergente

La pratique artistique développe la démarche de projet, l'initiative et l'autonomie des élèves. Elle concourt à l'émergence de la pensée divergente, " [...] condition de la créativité, de la liberté de pensée et d'agir, de l'exercice du jugement critique et de l'ouverture d'esprit. Plus intuitive, induisant la capacité à chercher, à s'étonner, elle intègre l'errance, la possibilité de prendre des chemins de traverse ou de commettre des erreurs [...] ." Face au problème artistique, le professeur d'arts plastiques n'attend pas des élèves une réponse unique. Au contraire, il les amène dans une démarche exploratoire à créer des productions personnelles et différentes.

L'évaluation tout au long de la séquence pour les apprentissages

Il s'agit pour le professeur d'arts plastiques d'exploiter à bon escient différents types d'évaluation : diagnostique, formative, formatrice, sommative, ou certificative pour faire progresser tous les élèves, tout au long de la séquence. L'évaluation fait partie intégrante du dispositif d'apprentissage et n'en marque pas uniquement la fin.

" [...] privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève [...]. "

5. L'accompagnement professionnel des enseignants d'arts plastiques

Les évolutions de l'enseignement des arts plastiques sont nécessaires pour améliorer la prise en compte de la diversité des élèves. Cela passe par une pédagogie de projet qui les motive davantage, par une approche curriculaire, des progressions spirales et l'évaluation formative qui leur permettent de mieux cerner leurs progrès. Depuis la rentrée 2016, vous appliquez ces évolutions progressivement dans votre enseignement. Pour vous

accompagner dans leur mise en oeuvre efficiente plusieurs moyens vous sont proposés :

- [Les ressources d'accompagnement des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3](#), ainsi que [les ressources d'accompagnement au cycle 4](#) mises en ligne sur le site Eduscol. Elles proposent des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider les enseignants à s'approprier les programmes d'arts plastiques aux cycles 2,3 et 4 et à les mettre en oeuvre dans les classes. Ces ressources ont été conçues et réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'Éducation nationale.
- [Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle, B.O., n° 28 du 9 juillet 2015](#) ainsi que [le vade-mecum académique du PEAC](#) mis en ligne sur le site disciplinaire des arts plastiques de l'académie de Rouen. Ces documents définissent le PEAC, ses principes et ses objectifs. Ils fournissent des éléments pour sa mise en oeuvre et son suivi. De plus, le vade-mecum intègre des cartes des structures artistiques et culturelles par Bassin d'Enseignement et de Formation - BEF - ce qui permet d'identifier les partenaires selon chacun de ces territoires.
- **Les formations disciplinaires ou interdisciplinaires dans le cadre du Plan Académique de Formation - PAF** : en arts plastiques, elles traitent plus particulièrement les questions relatives à l'approche curriculaire, à la progression pédagogique, à la construction de séquence, au numérique artistique, au PEAC, aux programmes d'enseignements en lycée ou à la préparation des concours internes. Ces formations visent le développement de votre pratique professionnelle réflexive et la mise en oeuvre d'un enseignement efficace au bénéfice des élèves. **Je vous invite à demander votre inscription en candidature individuelle aux formations dont vous avez besoin, via l'application GAIA. Vous pouvez le faire jusqu'au 6 octobre 2017, date de clôture des registres d'inscription.**
- **Les formations disciplinaires organisées par BEF** : intitulées *Regards sur la discipline*, ces formations animées par l'IA-IPR disciplinaire regroupent, un jour par an, les enseignants d'arts plastiques de deux bassins limitrophes. Elles nous permettront de nous rencontrer et de nous concerter sur des questions pédagogiques prioritaires, dans des domaines disciplinaires ou transversaux. Elles seront des temps de pratiques professionnelles réflexives et de culture artistique partagée.
- **-Les réunions de réseaux d'arts plastiques collège/lycée** : animée par des professeur.e.s formatrices ou formateurs, ces réunions biannuelles constituent des temps de parole et d'échange entre pairs, qui sont importants pour partager vos ressources pédagogiques, développer votre esprit d'équipe et votre collaboration autour de projets communs avec les élèves. Ces réunions assurent également la liaison école- collège-lycée indispensable pour construire de manière cohérente les parcours de formation de vos élèves.
- **Le site disciplinaire des arts plastiques de l'académie de Rouen** : il présente les actualités pédagogiques, didactiques, artistiques et culturelles. Il permet de partager vos ressources professionnelles, vos outils et de mettre en valeur votre travail selon une logique collaborative. Votre contribution à ce site est essentielle, n'hésitez pas à l'alimenter en transmettant vos documents et des informations à Monsieur Kirch, sebastien.kirch@ac-rouen.fr

6. Des personnes ressources pour une culture professionnelle partagée :

- L'IA-IPR d'arts plastiques de l'académie de Rouen, Madame Héléne Croissonnier helene.croissonnier@ac-rouen.fr. J'ai les missions d'accompagnement, de formation, d'évaluation et d'inspection des personnels d'enseignement. Mon rôle est de piloter la discipline des arts plastiques dans l'académie et de conseiller en m'appuyant sur mon expertise professionnelle.
- **Les deux CMAI - chargés de mission d'aide à l'inspection d'arts plastiques sont Madame Laura Bernard, laure.bernard@ac-rouen.fr, et Monsieur Lucien Félicianne, lucien.felicianne@ac-rouen.fr.** Je leur accorde toute ma confiance dans leurs missions d'aide et d'accompagnement pédagogique.
- **Le webmestre du site académique disciplinaire est Monsieur Sébastien Kirch, sebastien.kirch@ac-rouen.fr.** Je vous encourage à lui transmettre les documents professionnels conçus par vos soins et que vous jugerez utiles de partager avec vos collègues, via notre site disciplinaire.
- **La responsable académique dans le domaine des arts visuels est Madame Sylvie Cao-Van, sylvie-thu.cao-van@ac-rouen.fr.** Ses missions sont de vous conseiller dans le cadre de vos projets et de nous transmettre l'offre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle de la région académique.

- **La chargée de mission art et culture auprès de l'IA-IPR d'arts plastiques et de la DAAC est Madame Natacha Petit**, natacha-cecile.petit@ac-rouen.fr. Ses missions sont de vous accompagner dans l'élaboration de vos projets transversaux et du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle - PEAC - ainsi que dans la mise en oeuvre de projets collectifs au sein des réseaux.
- **La coordinatrice des préparations aux concours internes de l'agrégation et du CAPES est Madame Murielle Elie-Navasse**, murielle.navasse@ac-rouen.fr. Je ne peux que vous encourager à la contacter pour anticiper votre préparation à l'un ou l'autre de ces concours. Sachant que les inscriptions aux formations de préparation aux concours s'effectuent en fin d'année scolaire et que leurs registres d'inscriptions sont clos maintenant.
- **La formatrice arts plastiques à l'ESPÉ est Madame Pascale Bizet**, pascale.bizet@univ-rouen.fr. Elle a pour mission de former les professeurs stagiaires dans notre discipline, à l'ESPÉ.

7. Communication

Je rappelle que dans le cadre de toutes communications professionnelles, il est nécessaire d'utiliser exclusivement votre adresse électronique académique, prenom.nom@ac-rouen.fr. Cette règle de communication professionnelle est garante du traitement de vos messages.

Conclusion

Je vous propose, dans cette lettre de rentrée, des axes de travail à suivre, des personnes pour vous aider, des ressources pour vous accompagner dans votre métier. Au cours de cette année, nous allons nous rencontrer, nous allons apprendre à nous connaître pour mieux travailler ensemble au bénéfice de tous les élèves. Cette année 2017-2018 sera pour moi une année de grandes découvertes tant professionnelles, qu'humaines et territoriales. L'observation et l'analyse de vos enseignements et des apprentissages de vos élèves en arts plastiques me permettront de prendre du recul, d'établir un diagnostic précis de vos besoins et de vos pratiques, pour mieux vous accompagner dans l'exercice de votre métier. Je vous encourage à poursuivre de façon continue une réflexion sur votre pratique d'enseignant car je sais que vous êtes force de propositions.

À une époque où les évolutions technologiques s'accélèrent de jour en jour, le monde de demain s'invente au quotidien. Soyez assurés du rôle essentiel que vous jouez auprès de la jeunesse qui plus que jamais aura besoin de créativité et de culture pour s'épanouir dans la société.

Au plaisir de vous rencontrer et de vous accompagner dans l'exercice de votre métier, je souhaite à toutes et à tous une année scolaire lumineuse.

Hélène Croisonnier

Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
en Arts Plastiques